

# AMPLIFIONS

Le magazine de l'UNSA Industrie & Construction

n°229 - décembre 2022

Le dossier du mois

**Vigilance maximale en amont  
des élections professionnelles !**



## ACTU DES BRANCHES 3

- Fabrication mécanique du verre
- OPCO
- Industrie pharmaceutique

## DOSSIER DU MOIS 4

- Vigilance maximale en amont des élections professionnelles !

## INTERVIEW 5

- Carmen Cauwet

## INFOS PRATIQUES 6

- Envoyer moins de mails pour moins polluer
- Se faire vacciner en pharmacie !
- Le DMST sur les rails

## DU CÔTÉ DE L'UNSA CP 7

- Loi de financement de la Sécurité sociale 2023
- Résultats des élections professionnelles dans l'industrie pharmaceutique

**Directeur de la publication**  
**Laurent ESCURE**

**Rédacteur en chef**  
**Christophe PESTELLE**

**Secrétaire de rédaction**  
**Joël GRÉBIL**

**Imprimerie**

**TACTIC IMPRESSIONS**

27, avenue Louis de Broglie - Bât. H6  
95500 Le Thillay  
01 39 86 19 08

 [UNSAIndustrieConstruction](#)

 [UNSAIndustrie](#)


**Dépôt légal :** décembre 2022

**Tirage :** 9400 exemplaires

Revue mensuelle ISSN 2649-7387

**UFIC-UNSA**, 21 rue Jules Ferry  
93177 Bagnolet cedex

 [contact@unsa-industrie.org](mailto:contact@unsa-industrie.org)

 [www.unsa-industrie.org](http://www.unsa-industrie.org)



## Dialogue social en entreprise : l'heure de l'accompagnement

**Avec l'instauration du CSE, le gouvernement a clairement souhaité une transformation immédiate et profonde du dialogue social.**

Il est vrai que les règles qui encadrent le dialogue social en entreprise sont encore critiquables. Ce dialogue restera imparfait tant que la question de la représentativité syndicale dans l'entreprise n'aura pas été sérieusement traitée. Un véritable syndicalisme d'adhésion serait sans doute beaucoup plus à même de porter la voix des salariés, avec responsabilité et crédibilité. Néanmoins, il serait regrettable de prendre ce prétexte pour éviter d'investir le champ qui s'ouvre dans le domaine social et syndical.

Au moment où la place du dialogue social dans la démocratie est souvent malmenée, c'est au cœur des entreprises qu'il est appelé à trouver un nouveau souffle. Dès lors, il devient indispensable d'accompagner les élus, hommes et femmes, dans les évolutions nécessaires pour accéder à de nouvelles opportunités. La fédération UFIC et le CEFU (centre de formation de l'UNSA) vous accompagnent pour la mise en place de formations pratiques dans vos CSE.

À l'UFIC UNSA, nous parions sur le fait qu'un militant bien formé sera en permanence au fait de l'actualité et de l'évolution des nombreuses lois qui régissent notre dialogue social.

**Christophe PESTELLE**  
*Secrétaire général*

### Fabrication mécanique du verre : un accord sur le télétravail

Depuis la crise sanitaire, la pratique du télétravail a soulevé des questions tant juridiques qu'opérationnelles.

Le développement actuel du télétravail nécessite de revoir la place de ce mode d'organisation, tant au niveau de la conciliation de la vie personnelle que de la vie professionnelle.

Le télétravail permet l'amélioration de la qualité de vie des salariés, en limitant les trajets et les temps de transport.

L'objectif des signataires était de prendre en compte les aspirations des salariés souhaitant exercer leurs fonctions en télétravail. Bien qu'un certain nombre d'entreprises aient déjà fait évoluer leurs organisations en intégrant le télétravail, il était utile de mener une réflexion collective sur la place du télétravail dans la branche.

Cet accord définit un socle commun à l'ensemble des entreprises verrières pour constituer le cadre de la négociation en entreprise.

L'enjeu de cet accord est d'envisager la pratique du télétravail comme un mode d'organisation répondant aux besoins des entreprises et des salariés.



### L'Opérateur de compétences de la Construction



L'OPCO Constructys contribue au développement de la formation professionnelle des salariés des branches du Bâtiment-Négoce des matériaux de Construction-Travaux Publics.

Sa mission est d'accompagner les entreprises dans le développement des compétences de leurs salariés, de développer, soutenir et financer l'alternance (apprentissage et professionnalisation) et appuyer les branches professionnelles dans l'ingénierie de certification. Les services, l'expertise de la formation professionnelle et des métiers de la filière de la construction sont portés par le réseau de proximité de Constructys.

Au service de 202 000 entreprises adhérentes et de 1,4 million de salariés, Constructys a accompagné, en 2020, 327 271 stagiaires en formation.

Vos représentants UNSA à l'OPCO sauront vous défendre et faire valoir vos droits en termes de formations professionnelles et qualifiantes.

### Industrie pharmaceutique

La négociation des salaires minimums conventionnels a débuté pour 2023 dans l'industrie pharmaceutique.

Nous sommes à ce jour à une proposition d'augmentation de 5 % de la valeur de la constante et 0,8 % de la valeur du point.

Compte tenu du contexte économique de notre secteur d'activité et de l'inflation, nous ne pouvons pas descendre en dessous de 6 %. La réunion de novembre n'ayant pas abouti à un accord, une nouvelle date de réunion a été fixée le 7 décembre.

Par ailleurs, évènement inhabituel, l'URSSAF a revalorisé le forfait repas des visiteurs médicaux passant de 19,40 € à 20,20 € avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre. Ce point sera traité à la paritaire de décembre.



## Vigilance maximale en amont des élections professionnelles !

Dans un arrêt du 18 mai 2022 (Cass. Soc. 18-5-2022, n° 21-11.737), la Cour de cassation confirme la position adoptée le 24 novembre 2021 (Cass. Soc. 24-11-2021 n° 20-20.962).

Pour mémoire, le 24 novembre 2021, la Cour de cassation avait décidé que, si un syndicat a signé le protocole d'accord préélectoral ou présenté des candidats sans émettre de réserves, il ne peut plus, après la proclamation des résultats des élections professionnelles, contester la validité du protocole d'accord préélectoral et demander l'annulation des élections, même en invoquant une méconnaissance de règles d'ordre public (cf. *Lettre de l'observatoire du dialogue social du 15 décembre 2021*).

Le 18 mai 2022, la Cour de cassation confirme l'analyse retenue en novembre.

Cette fois-ci, aucun accord préélectoral n'avait été signé. Ainsi, et tel que prévu par l'article L. 2314-28 du Code du travail, il appartenait à l'employeur, en l'absence de saisine du tribunal judiciaire, de fixer les modalités d'organisation et de déroulement des opérations de vote.

Une fois les résultats des élections proclamés, un syndicat a saisi le tribunal judiciaire afin d'annuler les élections en invoquant plusieurs irrégularités, dont certaines portant sur les modalités d'organisation émanant de la décision unilatérale de l'employeur.

Le tribunal judiciaire de Paris (TJ) de Paris, 26-01-2021, n°20/000143) a débouté le syndicat requérant en retenant que, dans la mesure où celui-ci n'avait formulé aucune réserve avant les élections et avait présenté des candidats, il avait accepté les conditions de déroulement des élections.

Dans sa décision du 18 mai 2022, la Cour de cassation rejette le pourvoi formé par le syndicat et confirme le raisonnement retenu par le tribunal judiciaire de Paris.

*« En l'absence de saisine préalable du juge judiciaire en contestation de la décision unilatérale de l'employeur fixant les modalités d'organisation des élections professionnelles, une organisation syndicale, ayant présenté une liste de candidats sans avoir émis, au plus tard lors du dépôt de sa liste, de réserves sur les modalités d'organisation et de déroulement des opérations de vote ainsi fixées, ne saurait, après proclamation des résultats des élections professionnelles, contester la validité de la*



explicite:  
CRÉATEUR DE DIALOGUE

*décision unilatérale de l'employeur fixant les modalités d'organisation des élections et demander à ce titre l'annulation des élections ».*

On rappellera que l'annulation d'un protocole préélectoral ou de la décision unilatérale de l'employeur peut être demandée en justice, avant le déroulement des élections, ainsi que, par voie de conséquence, l'annulation des élections à intervenir (Cass. soc. 12-5-2021 n° 19-23.428).

Au regard de la position adoptée par la Cour de cassation, les syndicats devront être particulièrement attentifs aux dispositions fixant les modalités d'organisation des élections et ne pas oublier de formuler des réserves ou de saisir le juge judiciaire avant le déroulement des élections en cas de désaccord sur certaines mesures. À défaut, il ne sera plus possible de demander l'annulation des élections sur ce fondement après la proclamation des résultats.

**Maître Laura Grosset, avocate**

# Carmen Cauwet,

membre du CSE du siège de la SADE, répond à nos questions

## Peux-tu présenter ton parcours professionnel en quelques mots ?

Ayant initialement une formation en commerce international, je suis « tombée » par hasard dans les travaux publics. Je travaille à la SADE depuis plus de 20 ans, dans les équipes support de la Direction Internationale.

## Quel est ton parcours syndical ?

J'ai rejoint le syndicat autonome du personnel de la Sade en 2014, juste avant son adhésion à l'UFIC. En octobre 2014, j'ai été élue membre titulaire du CE, suppléante DP et RS au CHSCT. En octobre 2016, j'ai été nommée DSC et RS au CCE. Depuis 2019, je suis membre du CSE du siège de la SADE, sa trésorière, membre du CSEC et toujours DSC de l'UNSA SADE.

## Quelle est la spécificité de ton secteur d'activité pour concilier activité professionnelle et activité syndicale ?

Dans les travaux publics, comme dans d'autres secteurs industriels, les besoins des opérations sont parfois difficiles à concilier avec nos activités syndicales. Mais certains groupes, comme celui auquel j'appartiens, ont mis en place des accords permettant l'exercice des mandats tout en veillant à la situation professionnelle des élus.



## Quelles sont pour toi les qualités nécessaires à l'exercice d'un mandat syndical ?

Je considère que ce sont les qualités humaines avant tout qui font la différence : la sincérité, l'honnêteté, l'empathie, la persévérance pour n'en citer que quelques-unes.

Nous devons garder l'esprit ouvert, faire parfois preuve de résilience mais toujours persévérer dans nos combats.

## Quel message veux-tu faire passer à nos camarades ?

Ne jamais renoncer à la discussion : je pense sincèrement qu'il y a toujours une voie, que toute situation, aussi compliquée soit-elle, a toujours une solution.

## Quels sont les points positifs pour toi à l'UNSA ?

Pour moi, l'UNSA c'est le syndicat utile, ancré dans la réalité de ce que nous vivons. L'UNSA a toujours favorisé le dialogue, la transformation par la discussion et le compromis utile.

# Envoyer moins de mails pour moins polluer



En France, le nombre moyen de mails envoyés et reçus est de 40 par jour. Plus de trois cents milliards de mails sont échangés chaque jour et un tiers des Français se connectent chaque jour à au moins une boîte mail (professionnelle, personnelle, etc.).

L'empreinte carbone d'un mail classique est de 4 g de CO<sub>2</sub>, de 11 g avec 1 pièce jointe et jusqu'à 50 g quand il y a en a plusieurs. Par exemple, envoyer un mail à 10 amis avec une photo de vacances équivaut à parcourir 500 m en voiture.

Le mail a une empreinte carbone parce que les appareils utilisés pour les envoyer et les recevoir consomment de l'énergie tout en parcourant des milliers de kilomètres.

Nous avons tous des mails en retard

et d'autres qui ne seront probablement jamais lus. Pour information, un e-mail stocké c'est 10 g de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent d'un sac plastique. C'est pourquoi il est nécessaire de les supprimer au fur et à mesure.

Au Royaume-Uni, une étude affirme que si chaque Britannique envoyait un mail de moins par jour, ce serait une économie de 16 tonnes de CO<sub>2</sub> par an (soit 16 allers-retours Paris-New York).

Au final, le numérique c'est 3 à 4 % des émissions de gaz à effet de serre, chiffre supérieur à celui que produit l'aviation civile.

Donc faire un geste pour la planète, c'est supprimer les e-mails au fur et à mesure et en envoyer moins.

## Se faire vacciner en pharmacie !

Si vous avez 16 ans et plus et que vous avez une prescription médicale, vous pouvez désormais recevoir vos vaccins ou rappels de vaccins dans une pharmacie sur présentation d'une ordonnance médicale.

Les professionnels de santé étaient déjà habilités à administrer les vaccins contre la grippe saisonnière et la Covid-19. Depuis novembre 2022, ils sont autorisés à administrer 14 autres vaccins ainsi que leurs rappels : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, papillomavirus humains, infections invasives à pneumocoque, hépatite A et hépatite B, méningocoques de sérogroupes A, B, C, Y et W, rage.

L'objectif est de faciliter l'accès aux vaccins, d'améliorer la couverture vaccinale des personnes et de désengorger les cabinets médicaux.



# Le dossier médical numérisé en santé au travail (DMST) sur les rails

Le décret relatif au DMST a été publié au JO du 16 novembre 2022. Le texte précise les modalités de constitution, sous un format numérisé et interopérable, ainsi que le contenu du DMST qui concerne chaque travailleur bénéficiant d'un suivi individuel de son état de santé dans un Service de prévention et de santé au travail (SPST).

Le décret prévoit également les modalités d'hébergement et la conservation des dossiers pendant 40 ans minimum et définit les règles qui s'appliquent aux DMST existants avant l'entrée en vigueur de ce texte.



## Loi de financement de la Sécurité sociale 2023



La crise sanitaire a montré combien le système hospitalier français était fragile. De nombreuses voix s'étaient élevées dans le pays pour améliorer le budget de l'hôpital invité dans de nombreux débats, comme celui sur la Loi de financement de la Sécurité sociale et le Ségur de la Santé en 2020.

Ce dernier n'a pas changé la donne car des fermetures partielles de services se poursuivent, mais il a accordé des hausses de salaires aux soignants. Depuis l'automne, la question de l'hôpital fait partie des discussions du Conseil national de la refondation (CNR) et poursuit l'objectif de redonner confiance à l'institution.

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le budget de

l'hôpital progresse de 4,1 % à 4 milliards d'euros. Face au retard pris, cette évolution pourra-t-elle absorber l'évolution du point d'indice de la Fonction publique, les frais d'hôtellerie en hausse, les investissements de plus en plus coûteux et les embauches supplémentaires ? La question est posée après des années de retard et dans un contexte inflationniste qui pourrait perdurer.

Dans ce cadre, la progression de l'ONDAM (Objectif national des dépenses d'assurance maladie) de 3,7 % est importante. L'amélioration de la santé financière (réduction du déficit) de la Sécurité sociale, liée à la reprise économique, a entraîné une augmentation des recettes. Mais le gouvernement a prévu,

les progressions devraient revenir dans les années suivantes à des taux de 2,6 ou 2,7 %, ce qui n'est pas à même de redonner confiance aux professionnels de santé. Ce sont bien des engagements à long terme qu'il faudrait prendre à l'image des engagements de création de 50 000 postes dans le domaine du grand âge promis par le candidat Macron.

Du côté des secteurs mis à contribution, on retrouve sans surprise l'industrie pharmaceutique avec 1 milliard d'euros. Mais celle-ci aurait déjà obtenu des concessions. Les laboratoires de biologie médicale sont sollicités, mais la récente grève de trois jours pourrait s'étendre et faire réfléchir le gouvernement. Dans les mesures d'économie, on retrouve la lutte contre la fraude sociale mais pas de mesures pour lutter contre le non-recours aux prestations sociales. Des mesures de transfert vers les complémentaires sont prévues. Cela signifie probablement des déremboursements, qui impliqueraient de nouvelles prises en charge par les complémentaires et un risque de hausse des cotisations.

Si de réels efforts sont à noter dans ce budget 2023 de la Sécurité sociale, des inquiétudes demeurent sur la pérennité de notre système.

## Résultats des élections professionnelles dans l'industrie pharmaceutique

Les premiers résultats des élections professionnelles sont encourageants. Comme vous le savez, nous sommes très attentifs aux résultats qui détermineront notre représentativité. À ce titre, nous pouvons féliciter les sections syndicales du laboratoire Bouchara avec 52,46 % des voix, les filiales Iris et LSI Gidy de Servier avec respectivement 33,33 % et 42,55 % et le laboratoire Ménarini avec 22,94 %. Dans un prochain numéro, nous ferons le point sur les résultats des élections dans la branche Chimie.

- Merci d'envoyer vos PAP à Laury Souprayen dès la signature et de préciser le calendrier.
- Pensez à anticiper le dépôt de listes, la rédaction des professions de foi plutôt que de tout faire à la dernière minute.

Nous vous accompagnons tout au long de votre processus électoral avec Laury notre assistante et Stéphanie Meunier notre directrice de la communication pour la réalisation de vos professions de foi.

L'équipe sera bientôt renforcée pour répondre au mieux à vos demandes. Nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous.



# KLESIA

## PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une connaissance experte dans les domaines de la protection sociale, KLESIA accompagne les entreprises, les salariés et les retraités en apportant des solutions adaptées et innovantes.



PRÉVOYANCE



SANTÉ



RETRAITE



ACTION SOCIALE  
ET PRÉVENTION

### NOUS SUIVRE

 UNSAIndustrieConstruction

 UNSAIndustrie

 [www.unsa-industrie.org](http://www.unsa-industrie.org)

